

## Proposition de question

Il apparaît qu'il y a des problématiques non résolues sur la thématique Aménagement de voirie, Mobilité et Sécurité pour 4 rues de la croix rousse :

### ● Rue Hénon (Ville à vélo) : Mobilité piétons / vélos /voitures, et éclairage public.

Nous croyons que cet axe traversant est structurellement dangereux, et souvent les mêmes problèmes touchent à la fois les piétons, cyclistes et trottinettistes.

Luminosité : comme évoqué par le Conseil de Quartier Ouest dans le passé, la rue est très mal éclairée la nuit, surtout la partie qui longe le square Gustave-Auguste Ferrié. En journée, comme la rue monte et descend, et parfois avec des couchers de soleil aussi beaux qu'aveuglants, une attention particulière est nécessaire pour les usagers car la visibilité est fortement réduite.

Côté piétons : Le croisement des rues Hénon/Henri Gorjus est une zone de danger pour les piétons, car peu de véhicules leur cèdent la priorité (la publicité de l'abri bus trottoir nord n'aide pas la visibilité). Puis les trottinettes en libre-service, garées de façon sauvage sur les trottoirs, combiné avec ce manque de luminosité, augmente fortement le risque d'un accident en particulier, pour les piétons malvoyants.

Côté cyclistes et trottinettistes : L'absence totale de protection par des séparateurs physiques de la circulation pose un grave problème de sécurité. Au vu des trottinettes "garées" devant le lycée et du nombre de vélos au sein de l'établissement, les jeunes utilisent beaucoup ce mode de déplacement (cette rue a deux collèges et un lycée). A cela s'ajoutent les parents avec leurs enfants allant vers les autres établissements scolaires, très nombreux sur cette rue. En effet, cette rue est le seul axe est-ouest direct du plateau, hors Boulevard de la Croix-Rousse, et supporte un trafic vélo très important, notamment aux heures de pointe. Sécuriser un aménagement cyclable ici répondrait aux impératifs climatiques tout en permettant aux jeunes de se rendre en sécurité à leur établissement scolaire.

Sur les deux côtés de la rue, cyclistes et trottinettistes sont souvent contraints par les automobilistes de rouler très proches des voitures, y risquent les ouvertures des portières (selon Ipsos, 48 % des automobilistes de notre région assurent ne pas vérifier l'arrivée d'un cycliste avant d'ouvrir la portière). Dans ces conditions, nombre de cyclistes préfèrent pour leur sécurité rouler sur le trottoir, créant de nombreux conflits entre piétons et vélos.

**Nous vous invitons à vous prononcer sur nos solutions proposées :**

Rapide et pas cher :

1/ Sas vélos à tous les feux et **derrière** les feux !

2/ Pictogrammes vélos au milieu de la chaussée (i) entre les îlots vers rue Sambardier, et (ii) la partie est de la rue (aux alentours de l'église St Denis)

3/ Panneaux carré bleu "Passage piétons" au croisement Hénon/Gorjus (avec LEDs clignotantes, si possible) et aux autres passages si nécessaire.

4/ Trotinettes : stationnement obligatoire sur des emplacements dédiés.

Moyen terme, à élaborer avec la Métropole et les services de la mairie du 4e :

5/ Amélioration de la luminosité sur l'ensemble de l'axe.

6/ Création des pistes cyclables sécurisées dans le sens de la circulation, là où la largeur le permet, afin que les enfants, lycéens et adultes puissent rouler à vélo ou trottinette en sécurité. Chaque passage piéton doit être surélevé et marqué "Priorité Piétons" par terre.

7/ Pour les parties de la rue où la largeur ne permet pas la création des pistes, conversion en zone apaisée.

En complément la demande de la Croix rousse n'est pas à vendre et des résidents de la RPA Hénon.

## ● Quai Gillet (cdq saône) :

ce quai est dangereux depuis longtemps pour les piétons et les cyclistes voire les automobilistes car il n'y a jamais eu les aménagements sécurisés nécessaires depuis 4 mandats malgré les alertes du cdq Saône.

Le nombre d'accident est d'ailleurs important cf Bases de données annuelles des accidents corporels de la circulation routière en open data – Année 2023

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/bases-de-donnees-annuelles-des-accidents-corporels-de-la-circulation-routiere-annees-de-2005-a-2023/>

Num_Acc	catr	voie
202300005298,00	4	JOSEPH GILLET (QU)
202300010260,00	4	GILLET (BOULEVARD)
202300030535,00	4	JOSEPH GILLET (QU)

202300038230,00 4 JOSEPH GILLET (QU)

202300049580,00 4 JOSEPH GILLET (QU)

202300052066,00 4 JOSEPH GILLET (QU)

Num_Acc	catr	voie
202300001566	4	BIRMINGHAM (DE) (AV)

C'est problématique :

- pour les piétons, les traversées sont dangereuses car le quai Gillet est resté à 50 km/h malgré la demande du cdq Saône, car pas aménagées et mal éclairées, et il y a des conflits d'usage avec les cyclistes cf. point suivant,
- pour les cyclistes, le manque d'aménagement et de sécurité conduit certains cyclistes à emprunter les trottoirs et les berges de Saône, ce qui entraîne des conflits d'usage avec les piétons, il y a aussi des accidents graves entre cyclistes et piétons, plus globalement entre tous les modes,
- pour les voitures notamment vers Lyon plage qui sortent de leurs immeubles car il y a une vitesse excessive sur les quais.

Cf

<https://www.leprogres.fr/rhone-69-edition-lyon-metropole/2019/04/30/accident-sur-les-quais-de-saone-a-lyon-choc-frontal-entre-un-bus-et-une-voiture>

<https://www.leprogres.fr/faits-divers-justice/2021/10/23/caluire-et-cuire-un-motard-decede-dans-un-accident>

<https://www.lyonmag.com/article/66277/lyon-il-renverse-un-cycliste-et-tente-de-prendre-la-fuite-a-pied>

● **Rue Eugène Pons (les mots dits) : Sens de circulation à clarifier.** Ci-après photos prises ce matin 18 février qui montrent que le premier muret (1ere photo) a été mal positionné ne laissant pas passer les camions ( et à fortiori la future navette). Et ce 18 février matin, on détruit ce muret pour en refaire un autre ! Cela étant dit : nous sommes toujours dans le flou pour la possibilité de se garer à droite en montant.

● **la desserte de la Rue Chazière (cdq ouest) :** Elle est longue et l'une des plus larges de notre arrondissement. Les habitants y sont nombreux car elle est bordée de maisons, de résidences de standing ou plus modestes, et également d'immeubles de logements sociaux.

Elle est totalement négligée dans le nouvel aménagement de circulation des bus, sous prétexte qu'elle comporte deux voies cyclables, et ne serait donc pas assez large.

Une façon d'opposer inutilement les cyclistes et les autres usagers de la voie publique.

**Notre question : Quand va-t-on prendre en considération notre demande maintes fois réitérée d'une navette S4 à double sens pour la rue Chazière, avec plus de fréquence, afin que tous les habitants de ce secteur ne se sentent plus isolés ?**

**Au-delà d'un diagnostic, quels sont les aménagements prévus ou en cours pour aménager la sécurité et la mobilité pour ces 4 rues ?**